

SPORTS

sport.union@sonapresse.com

FIFPRO et Fégafoot : du tac au tac

Stéphane MASSASSA
Libreville/Gabon

LA Fédération internationale des associations de footballeurs professionnels (FIFPRO) n'est pas du tout contente de l'indifférence affichée par la Fédération gabonaise de football (Fégafoot) face à la dégradation des conditions de vie des footballeurs de première et deuxième divisions du Gabon, victimes collatérales du Covid-19. Et, c'est peu dire, au regard du ton jugé discourtois par la Fégafoot, de la lettre reçue par l'instance dirigeante du football gabonais, le 5 mai dernier.

En effet, la structure dirigée (pour ce qui concerne l'Afrique) par l'ancien international camerounais Geremy Njitap se dit consternée par "l'inaction" de la Fégafoot face à la situation sociale et économique difficile vécue par les joueurs professionnels évoluant au Gabon, ainsi que leurs clubs. Ceci, malgré l'invite de la Fifa au dialogue et à la solidarité. Aussi, la FIFPRO relève-t-elle de "graves manquements" de la part de la Fégafoot, pour ce qui est du respect des contrats des joueurs. Ce d'autant plus que, explique la Fédération internationale des associations des footballeurs, aucun contrat standard n'a été mis en place. Et qu'actuellement, 70% des joueurs de D1 et D2 n'ont toujours pas reçu le moindre salaire depuis le 25 janvier 2020, date du démarrage du championnat. Un chiffre alarmant qui, selon la FIFPRO, pourrait atteindre la barre de 90% si l'on considère les salaires partiellement payés.

"Malheureusement, la crise sanitaire, sociale et économique à laquelle les joueurs font face aujourd'hui, avec des joueurs dans des situations de

détresse, certains devant être hébergés directement par l'Association nationale des footballeurs professionnels du Gabon (ANFPG), n'est pas une surprise, puisqu'elle est le fruit d'une gouvernance pour le moins déficiente et lacunaire de la Fégafoot qui perdure depuis plusieurs années (non prise en compte de la voix de l'association des footballeurs gabonais, impossibilité des voies de recours des joueurs au sein des commissions fédérales, non-respect des circulaires FIFA...)", déplore cette structure internationale. Invitant "fermement" ainsi les dirigeants de la Fédération gabonaise à initier rapidement un dialogue ouvert et constructif avec l'ANFPG, afin de trouver des solutions rapides et concertées pour que les joueurs reçoivent la totalité de leurs paiements dans les meilleurs délais.

Un dialogue que la Fégafoot, dans sa réponse à la FIFPRO, dit avoir déjà initié, en collaboration avec la Ligue nationale de football (Linaf) en présence de l'ANFPG. Et que les conclusions des différentes rencontres qui en ont découlé ont été portées à l'attention du gouvernement, principal bailleur des championnats D1 et D2. De même, le courrier signé de son secrétaire général, Jean-Paul Tchibinda, indique la disponibilité de la Fédération gabonaise de football à travailler de concert avec la FIFPRO, afin d'améliorer les conditions de travail et le statut du joueur professionnel au Gabon.

C'est d'ailleurs dans ce cadre que l'instance faïtière du football gabonais a invité les responsables de cette structure à venir à Libreville, histoire "d'échanger de vive voix et d'appréhender au mieux l'environnement du footballeur professionnel gabonais".



Photo: MBINAH/ L'Union

70% de joueurs sont en situation de détresse, selon la FIFPRO.

Avis d'Appel d'Offres
(AAO)PROGRAMME DE REMISE A NIVEAU DU TRANSGABONAI (PRN)
TRAVAUX DE REPARATION DES OUVRAGES D'ART DU TRANSGABONAIDate : 06/04/2020
Référence : Travaux de réparation des ouvrages d'art du Transgabonais
AOI No : 08.04.20 AFD / SET

1. L'Etat Gabonais a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement (l'"AFD") pour financer sa quote-part dans le Programme de Remise à Niveau du Chemin de fer Transgabonais, à savoir la remise à niveau de l'infrastructure ferroviaire. Le concessionnaire du chemin de fer Transgabonais (SETRAG) dans son rôle de maître d'ouvrage délégué a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce financement pour effectuer les paiements prévus au titre des marchés des travaux de réparation des ouvrages d'art du Transgabonais.

2. La SETRAG sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour exécuter les travaux de réparation des ouvrages d'art du Transgabonais qui sont répartis en deux lots distincts et chaque lot est indivisible:

Lot 1: Contrôle de l'activité des effets de l'alcali-réaction et traitement des phénomènes.

Ce lot comporte 03 tranches:

- Une tranche ferme (TF) comprenant un diagnostic approfondi des 18 ouvrages d'art qui doit permettre de comprendre le processus d'Alcali-réaction (AAR) en cours et de confirmer (ou amender) par analyse des résultats les préconisations des besoins de travaux nécessaires.
- Une tranche conditionnelle 1 (TC1) se rapporte aux besoins de travaux liés au colmatage des fissures pour les ouvrages pour lesquels on considère que le processus d'AAR est stable.
- La tranche conditionnelle 2 (TC2) se rapporte aux besoins de travaux plus conséquents identifiés sur certains OA pour lesquels l'AAR est évolutif.

Lot 2 : Travaux anticorrosion et charpente

Travaux de réparation et traitement des charpentes métalliques constituant 22 ouvrages d'art.

3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la SETRAG : Monsieur Hadrien PEIFFER - Responsable PRN à la Direction de l'Équipement (DE) Téléphone / Fax: +241 01.70.83.01, E-mail: offres@setrag.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres au

Secrétariat de la Direction de l'Équipement SETRAG de 09 heures à 15 heures, heure locale, tous les jours ouvrables ou en formulant une demande à l'adresse « mail » ci-dessus. Aucun paiement n'est demandé.

4. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahier des Clauses Administratives et Générales sont ceux des Documents Type de Passation de Marchés pour Travaux de l'AFD.

5. Les Offres devront être soumises sous plis fermés et cachetés à l'adresse ci-dessous au plus tard le 10 août 2020 à 10 heures 00 minutes heure locale. Les Offres doivent comprendre des garanties de soumission dont les montants sont :

- Lot 1 : 30 000 000 XAF (trente millions de francs de Francs CFA)
- Lot 2 : 100 000 000 XAF (cent millions de francs CFA de Francs CFA).

6. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent le 10 août 2020 à 10 heures 30 minutes heure locale à l'adresse indiquée ci-dessous.

7. Les exigences en matière de qualifications sont :

- la capacité financière et la solvabilité suivant la section III des « Critères d'évaluation et de Qualification du DAO » ;
- la capacité technique et l'expérience suivant la section III des « Critères d'évaluation et de Qualification du DAO » ;
- la capacité à mobiliser des moyens humains et matériels adéquats pour la réalisation des travaux dans les délais indiqués.

8. L'adresse à laquelle il est fait référence est :

A l'attention de Monsieur Hadrien PEIFFER
Responsable PRN à la Direction de l'Équipement (DE)
SETRAG, BP 2198, Direction Générale
Route principale d'OWENDO,
Téléphone / Fax : +241 01.70.83.01,
E-mail : appeloffres@setrag.com